

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL du 05 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le premier , Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : «en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi cinq février deux mil dix-huit à vingt heures trente»

L'an deux mil dix-huit le cinq du mois de février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, LAURE BERTRAND, Mickaël ROBIN,

Secrétaire : Jacques GUÉGNARD

Excusées : Cécile DESLANDES, Edwige VERGER, Hélène GODINEAU et Agnès GESLIN,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte-rendu réunion du conseil municipal du 08 janvier 2018,
2. CCLLA : attribution de compensation 2017,
3. CCLLA : vie institutionnelle-environnement-modification des statuts, compléments au titre des compétences facultatives,
4. SIEML : entretien préventif du réseau éclairage public 2018 pour information,
5. Courrier de madame Sandra Noël et Xavier Formica,
6. CAUE
7. Rapport des commissions,
8. Questions diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 08 JANVIER 2018
--

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LAYON-AUBANCE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017
--

Les montants des attributions de compensation 2017 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) le 21 septembre dernier.

Cette commission a proposé un ajustement des montants définis au regard des bases fiscales définitives de 2017.

Pour la commune de Beaulieu sur Layon, l'attribution de compensation définitive pour 2017 est négative à - 22 445,00 €.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- approuve le montant des attributions de compensation 2016 tels que rapportés et approuvés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui représente pour la commune de Beaulieu sur Layon la somme de - 22 445,00 € (vingt-deux mille quatre cent quarante cinq euros).

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LAYON-AUBANCE : VIE INSTITUTIONNELLE-ENVIRONNEMENT-
MODIFICATION DES STATUTS-COMPLÉMENTS AU TITRE DES COMPÉTENCES FACULTATIVES**

Il y a lieu de compléter l'exercice de la compétence GEMAPI et de la compétence facultative relative à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. En effet, l'adhésion à venir de la communauté de communes aux syndicats Layon Aubance Louet d'une part, et SIMB Evre-Thau d'autre part pour la gestion d'une partie de la compétence GEMAPI nécessite une harmonisation des missions qui lui sont confiées par ses membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de modification statutaire comportant au titre des compétences facultatives les compétences énumérées dans l'exposé qui est fait.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques Guégnard décide d'approuver au titre des compétences facultatives de la communauté de communes Loire Layon Aubance, une modification statutaire comportant au titre des compétences facultatives les compétences suivantes :

« En matière d'environnement, les actions engagées sur le territoire des communes membres dans les domaines suivants :

- 44) - 4° : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellements ou la lutte contre l'érosion des sols,
- 45) - 6° : la lutte contre la pollution sur les bassins versants,
- 46) - 6° : la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- 47) - 10° : l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants,
- 48) - 11° : la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

SIEML : ENTRETIEN PRÉVENTIF DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2018

Dans le cadre de la maintenance confiée au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (S.I.E.M.L.) concernant nos installations d'éclairage public, notre contribution forfaitaire pour l'année 2018 s'élève à 2 208,50 €.

Pour rappel, cette contribution comprend l'entretien préventif des appareils avec relamping tous les quatre ans, le contrôle réglementaire de ces installations par un bureau de contrôle, le service en ligne SIG cartographiant ces installations permettant les déclarations de pannes et le suivi des affaires.

Cette contribution est calculée au regard du nombre et du type de lanternes à entretenir composant les installations de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de ce montant pour 2018.

LECTURE DU COURRIER DE MADAME SANDRA NOEL ET XAVIER FORMICA

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu de madame Sandra Noël et monsieur Xavier Formica, relatif aux problèmes concernant la route départementale 204 ainsi que la route départementale 54.

CONVENTION AVEC LA C.A.U.E ETUDE SITE DU MOULIN DE PONT-BARRÉ

Dans le cadre des travaux de rétablissement de la continuité écologique du Layon, le Syndicat Layon-Loire-Aubance, propriétaire du Moulin du Pont-Barré, a déposé un permis de démolition totale qui a été refusé par les services instructeurs compte tenu de la protection du site et de sa valeur patrimoniale, historique et culturelle.

L'ensemble du moulin se situant également sur un axe touristique majeur, il est envisagé de maintenir une vocation touristique dans le cadre de cette mise en valeur : aire d'accueil et d'information pour randonneurs piétons, vélos, création éventuelle d'un abri, espace pique-nique, signalétique.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, le CAUE a été sollicité par la commune pour une mission d'étude de faisabilité pour la mise en valeur de ce site. Cette étude porte sur les éléments bâtis (vestiges du moulin) et sur les abords de celui-ci.

Le CAUE se propose d'assurer dans ce cadre en étroite collaboration avec l'équipe municipale, une étude selon la démarche suivante :

- Définition de démolition partielle des éléments bâtis et de mise en scène des vestiges : recherches de références,
- recherche de solutions pour la création éventuelle d'un abri pour l'accueil des randonneurs,
- définition de scénarios pour la valorisation paysagère des abords,
- Estimation sommaire des scénarios de démolition et de mise en valeur paysagère.

Le montant de la participation financière de la commune de Beaulieu sur Layon s'élève à 4 500 € TTC pour cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Aulas, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour un montant maximum de 4 500 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention de partenariat avec le CAUE.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- 1) Madame POUPLARD rappelle que le carnaval se tiendra le 17 mars prochain et fait un état des lieux d'avancement de ce projet.
- 2) Concernant la communauté de communes Loire Layon Aubance, madame POUPLARD indique que le bilan du pôle enfance est en cours de réalisation. Un cabinet extérieur « TERRITORIAL CONSEIL » accompagne la communauté de communes dans la réalisation de ce bilan gratuitement.
Ce bilan se fera en 4 phases :
 - Phase 1 : bilan-état des lieux finalisés,
 - Phase 2 : les acteurs représentatifs de la jeunesse sur le territoire,
 - Phase 3 : rencontre au contact des jeunes du territoire,
 - Phase 4 : restitution des trois phases.
- 3) Monsieur PETIT fait état d'une demande de l'association TEAM ANJOU pour l'organisation d'une course cycliste jeune sur le territoire de la commune comme en 2017, ainsi que d'une demande de l'École d'Application de Cavalerie de Saumur pour occuper l'aire de loisirs près de la salle de sports le 26 juin 2018.
- 4) Monsieur PETIT informe également les membres du Conseil qu'une randonnée touristique traversera notre village le 10 juin prochain.
- 5) Monsieur ONILLON fait état de sa rencontre avec le collectif d'assistantes maternelles de la commune concernant leur demande d'occupation d'une salle communale au rythme d'une fois par quinzaine, le matin.
- 6) Un compte rendu de la réunion avec la sécurité routière du 26 janvier dernier qui a remporté un franc succès.
- 7) Concernant la communauté de communes, Monsieur ONILLON rend compte de la réunion concernant la prévention et la perte d'autonomie sous l'égide du Conseil Département du Maine-et-Loire où les prévisions d'actions pour 2018 ont été abordées.

8) Monsieur Aulas fait part aux membres de l'assemblée de la réorganisation territoriale encours et de sa rencontre avec les élus de la commune déléguée de Saint Lambert du Lattay.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la réunion de lancement de l'étude diagnostic et schéma directeur de la station d'épuration a eu lieu le 26 janvier dernier en présence des représentant du département, de la communauté de communes, de l'agence de l'eau et de notre prestataire le cabinet SAFEGE. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 01 mars dans les locaux de la mairie.

2 - Monsieur Robin informe les membres du conseil que l'assemblée générale de l'AMAP aura lieu le vendredi 09 février à 19h30 salle Guynemer.

3 - Monsieur Robin attire l'attention des membres du conseil sur l'état d'avancement de la démarche concernant les circuits courts pour la restauration scolaire ainsi que sur le tri à la cantine.

4 - Madame Pouplard indique qu'une communication aux agents communaux doit avoir lieu le 06 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h15.